



INFOS LIÈVRE

Février 2023

Photo : D. GEST

La Fédération développe avec les associations de chasse volontaires des suivis lièvre en vue d'une meilleure gestion de l'espèce. Plusieurs faisceaux d'information de terrain sont établis :

- ✓ Suivi des effectifs en fin d'hiver (recensements nocturnes par méthode EPP) ;
- ✓ Analyse des tableaux de chasse en fin de saison (grâce aux carnets de prélèvements) ;
- ✓ Suivi des effectifs en fin d'été (recensements nocturnes par méthode IKA) ;
- ✓ Réseau de correspondants chasseurs avec suivi indiciaire des populations au cours de la saison.

Par ailleurs, pour améliorer la gestion, des unités de gestion ont été définies. Elles permettent de mieux tenir compte de la capacité d'accueil des milieux et de la dynamique des populations. On compte 15 unités de gestion pour le département.

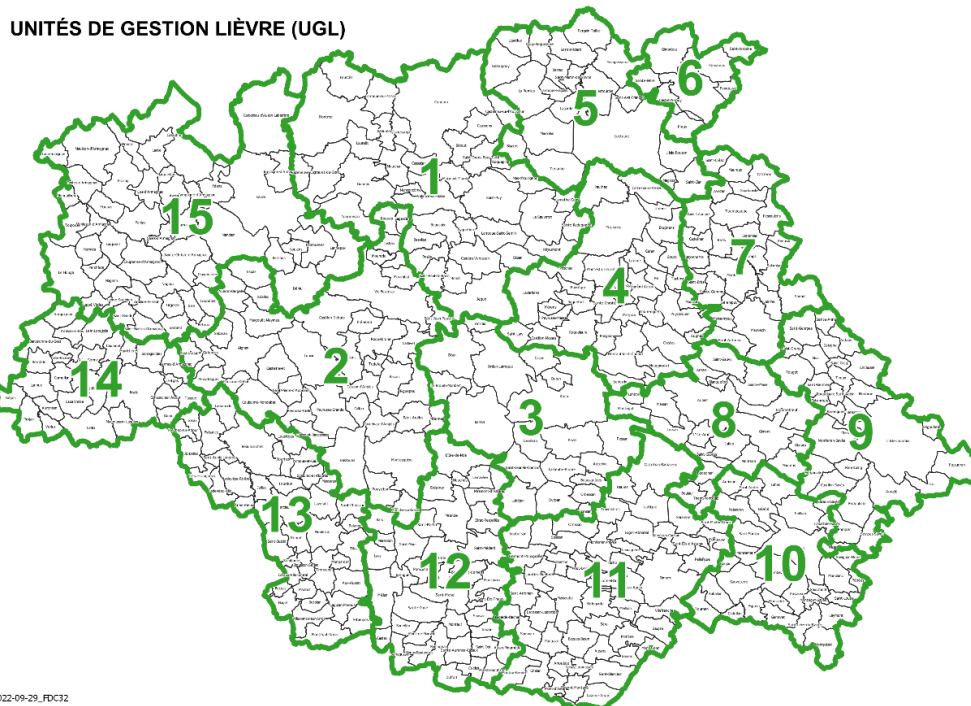


Fig.1 : Carte des unités de gestion lièvre

Suivi des effectifs en fin d'hiver

La méthode des EPP (Echantillonnages par Points avec un Projecteur) s'effectue entre les mois de janvier et de février. Pour cette année 2023, deux secteurs, le Vicois et le Mauvezinois n'ont pas été visités (point en rouge sur la carte ci-dessous). Malgré tout, une vingtaine de nuits ont été réalisées pour procéder à ce suivi réparti sur seulement 200 points cette année.

Cette opération de suivi permet d'estimer un indice d'abondance de l'effectif reproducteur. En regroupant les observations de l'ensemble des points, nous pouvons calculer une moyenne de lièvres observés par point sur l'ensemble des communes concernées. C'est l'évolution de cet indice qui traduit les changements d'effectifs de ces populations.

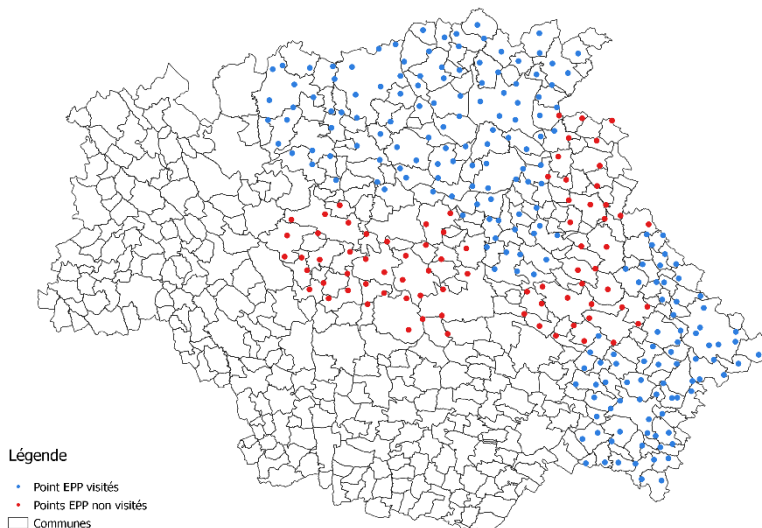


Fig.2 : Carte des points de comptage méthode EPP

Résultats des comptages EPP

Pour cette fin d'hiver, la moyenne de lièvres observés par point est de 1,61 contre 1,44 l'année dernière (un résultat légèrement à la hausse). Les données recueillies depuis plus de dix ans révèlent une légère tendance à l'augmentation. Toutefois, on constate cette année encore de forte variation entre les secteurs de recensement avec des valeurs allant de 1,17 lièvre par point à 2,08 (voir le paragraphe « Analyse par secteur » ci-après).

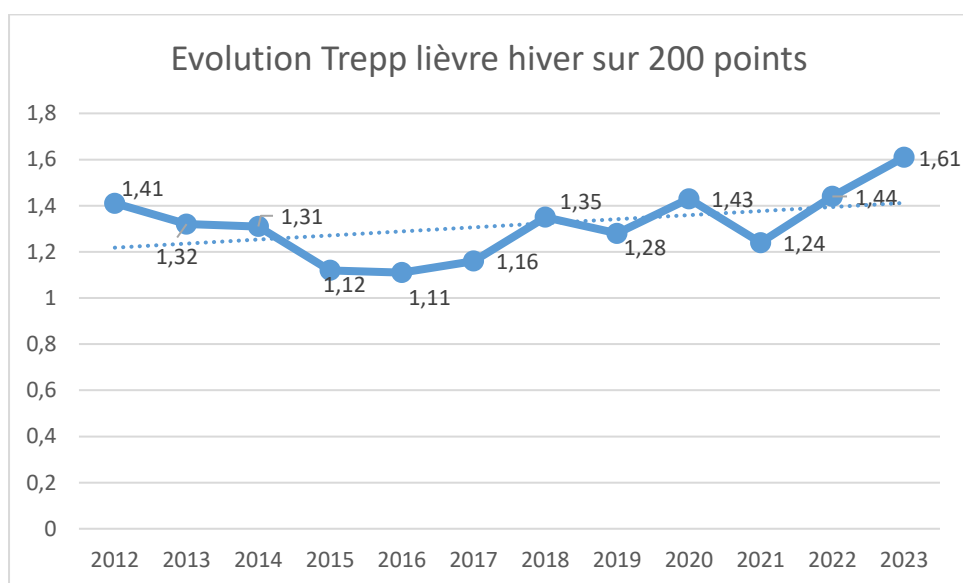
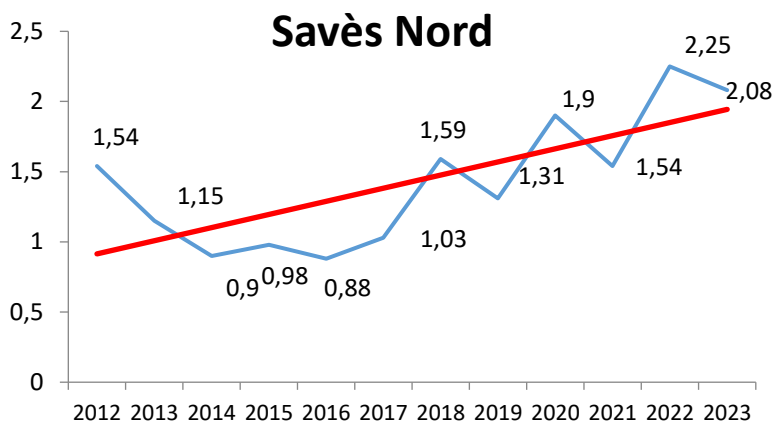


Fig.3 : Moyenne de lièvres observés par point tous secteurs confondus

Analyse par secteur

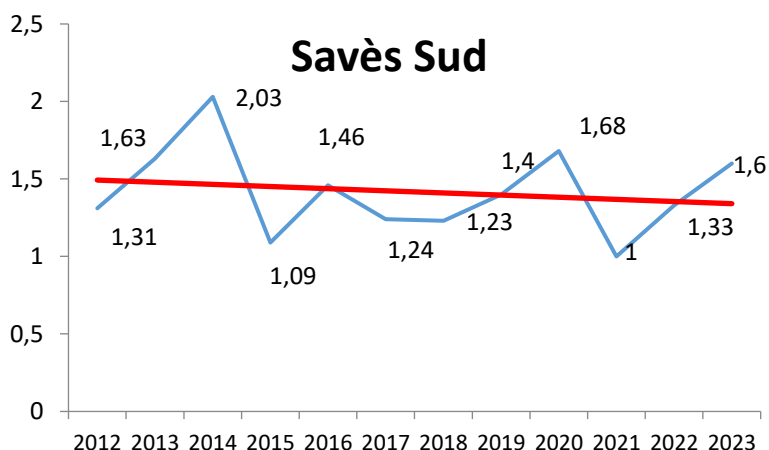
Le Savès Nord

Pour le Savès Nord (secteurs de Cologne et de l'Isle-Jourdain), la situation du lièvre est très légèrement en dessous de l'an passé, mais demeure la deuxième meilleure année de recensement hivernal (moyenne de 20 lièvres vus pour 10 points de comptage). Globalement, la tendance est à l'augmentation dans ce secteur. Ces résultats sont révélateurs des efforts de gestion mis en place par les sociétés de chasse.



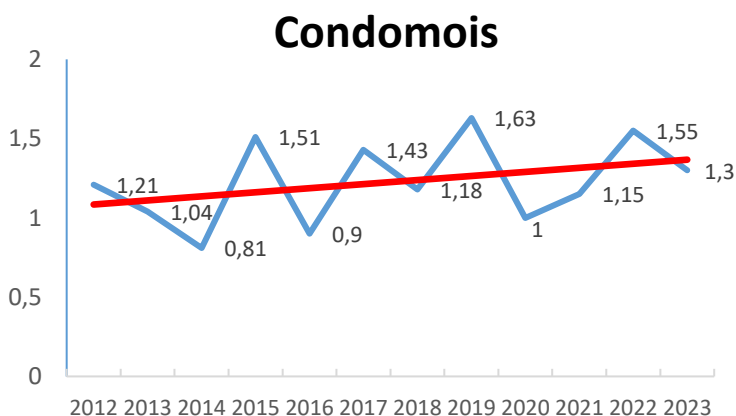
Le Savès Sud

Pour le secteur du Savès sud (Lombez et Samatan), après des efforts de limitation de prélèvement, la situation s'améliore encore cette année avec une augmentation des effectifs recensés en fin d'hiver. Depuis 2 ans, la lente diminution des effectifs est infirmée. C'est une très bonne nouvelle.



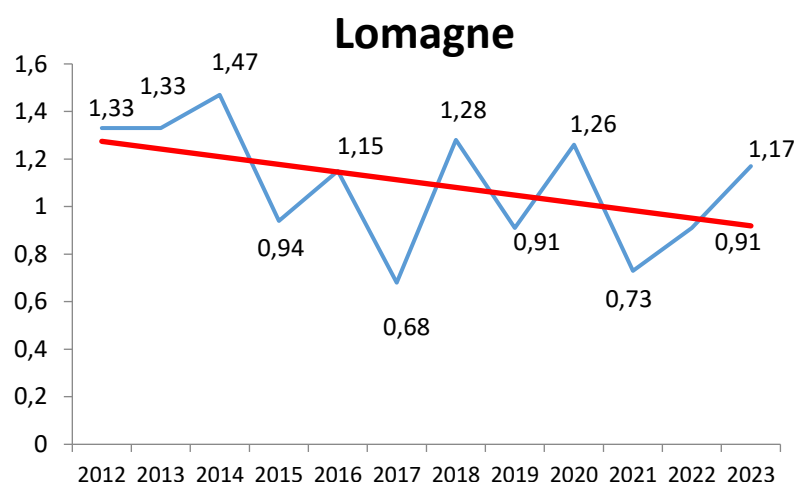
Le Condomois

Ce secteur (Valence-sur-Baïse, Condom et Montréal) enregistre une légère baisse non significative par rapport à 2022. Sur une longue période, la tendance est à la hausse. Il est vrai que c'est un secteur où les GIC sont présents depuis longtemps et mènent des efforts de gestion.



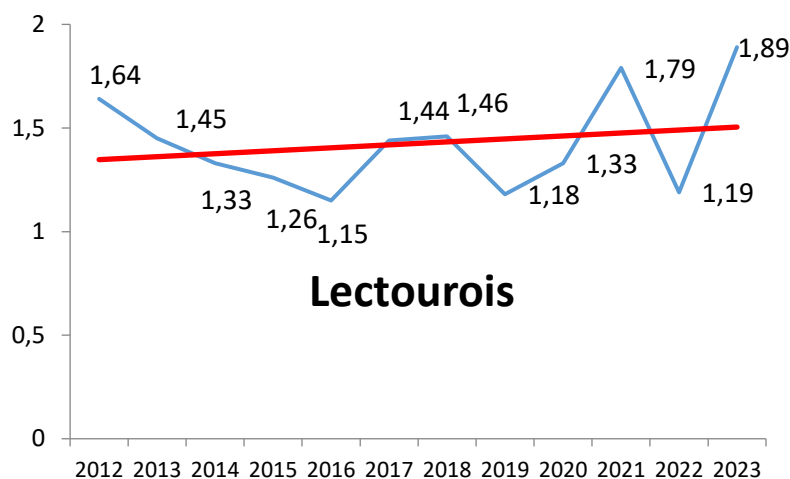
La Lomagne

Jusqu'en 2021, la tendance était préoccupante sur ce secteur (Fleurance et Auch Nord). Fort heureusement, en 2022 et surtout en 2023, les effectifs remontent la pente. Il est vrai que cette zone a bénéficié d'une attention particulière avec une diminution des prélèvements. Cette mesure semble produire ses effets. Malgré tout, il faudrait rester vigilants et poursuivre dans cette voie de gestion des populations.



Le Lectourois

C'est dans ce secteur du Lectourois (Lectoure et Miradoux) que la hausse des observations est la plus forte avec une augmentation de 33 % du nombre de lièvres vus. C'est principalement sur la partie occidentale que les bons résultats sont enregistrés.



Réglementation saison 2023-2024

Sur le plan réglementaire, nous conservons cette saison un Prélèvement Maximum Autorisé (P.M.A.) départemental de 3 lièvres par an et par chasseur, avec obligation d'annoter le carnet de prélèvements. La commission petit gibier de la FDC 32 examinera en détails les résultats des comptages et pourra, si besoin est, diminuer le quota du P.M.A. sur certaines unités de gestion. Chaque association de chasse a également la possibilité de réduire le P.M.A. départemental à l'échelle d'une ou de plusieurs communes. Un questionnaire sera adressé prochainement aux responsables.